

Ecrit par le 20 avril 2026

## Philippe Cano, deux ans au service du barreau d'Avignon



**Bâtonnier du barreau d'Avignon depuis le 1er janvier 2024, [Philippe Cano](#) s'apprête à passer le relais à [Anne-Cécile Dubois](#) à la fin de ce mois. Deux années intenses, marquées par des enjeux nationaux, des dossiers sensibles et une réflexion profonde sur le rôle, les valeurs et l'avenir de la profession d'avocat.**

À Avignon, le bâtonnat n'est pas une fonction honorifique. À la tête d'un [barreau](#) de près de 330 avocats, Philippe Cano en a mesuré toute l'exigence : une charge à temps plein, souvent au-delà, faite de représentations, de médiations, de protection des confrères et de défense sans concession des principes

Ecrit par le 20 avril 2026

fondateurs de la profession. « Un bâtonnier est à la fois un leader, un protecteur et un arbitre », résume-t-il, rappelant la pluralité d'un rôle souvent méconnu du grand public.

### **Le legal privilege**

Son mandat aura été marqué, dès 2024, par un débat national majeur : celui du '[legal privilege](#)'. Le projet d'extension du secret professionnel aux juristes d'entreprise a suscité une mobilisation forte des instances ordinales. Philippe Cano s'est engagé, aux côtés de nombreux bâtonniers, pour défendre une conception exigeante du secret professionnel, pilier de la relation entre l'avocat et son client, et garantie essentielle des libertés publiques.

### **Le procès Pelicot**

Mais c'est surtout la gestion du procès dit '[Pélicot](#)' qui a profondément marqué son bâtonnat. Sans jamais intervenir sur le fond judiciaire, le bâtonnier a dû en assumer les lourds enjeux périphériques : organisation matérielle des audiences, préparation logistique en amont avec les juridictions, questions de rémunération des avocats, gestion des incidents d'audience et, surtout, protection de la parole et de l'indépendance de la défense dans un contexte médiatique et sociétal particulièrement tendu. « Un procès total », selon ses mots, tant pour le droit des victimes que pour les équilibres fondamentaux de la justice.



**Philippe Cano, entouré des anciens batonniers du Barreau d'Avignon Copyright MMH**

### **Assumer la prise de décision**

Dans cette fonction, les décisions sont souvent solitaires et parfois impossibles à commenter

Ecrit par le 20 avril 2026

publiquement. Une discrétion assumée, inhérente à la responsabilité du bâtonnier, qui agit autant dans l'ombre que dans la lumière. Philippe Cano n'a pas souhaité dresser un bilan exhaustif de ces deux années, préférant souligner ce qu'elles lui ont appris : la complexité croissante de l'exercice de la défense et la nécessité d'un dialogue constant entre les acteurs de la justice.

**Ce soir, Philippe Cano se présentera, avec son équipe, à la présidence de la [Cobseco](#)**

Pour autant, l'ancien bâtonnier ne tourne pas la page. Refusant l'idée d'un ouvrage mémoriel, il privilégie la transmission vivante : conférences, débats, échanges entre pairs. Il ambitionne désormais de mettre cette expérience au service d'un périmètre plus large, en briguant la présidence de la Conférence régionale des bâtonniers du Sud-Est et de la Corse (Cobseco), qui fédère quinze barreaux et près de 7 000 avocats. Une fonction d'animation et de partage, loin de toute posture hiérarchique, dont l'élection doit se tenir à Aix-en-Provence cet après-midi.

**Pour la défense et la visibilité de la profession**

En quittant le bâtonnat d'Avignon, Philippe Cano laisse l'image d'un responsable engagé, confronté à des défis majeurs et fidèle à une certaine idée de la profession : indépendante, exigeante et profondément attachée à ses valeurs. Il se dit confiant dans l'avenir du barreau, saluant l'élection d'Anne-Cécile Dubois, appelée à imprimer sa propre marque dès le début de l'année 2026. Une passation de témoin qui s'inscrit dans la continuité, au service d'une profession en constante évolution.

Mireille Hurlin

---

## Une 'bâtonnière' pour succéder au bâtonnier de l'ordre des avocats d'Avignon

Ecrit par le 20 avril 2026



C'est [Maître Anne-Cécile Dubois](#) qui va succéder [Maître Philippe Cano](#) à la tête de [l'Ordre des avocats du barreau d'Avignon](#). Avocate depuis 2005 après avoir débuté sa carrière à Nîmes, celle qui est inscrite au barreau de la cité des papes depuis 2006 prendra ses nouvelles fonctions à partir du 1er janvier 2026. Membre du conseil de l'Ordre pendant 6 années, lors de deux mandats successifs de trois ans, elle prendra la suite de Maître Cano, [en poste depuis le début de l'année 2024](#).

« Relever avec brio les défis de ce mandat aussi exaltant qu'exigeant. »

« Son engagement, sa rigueur et sa passion pour la profession d'avocat qu'elle entend défendre avec la détermination qu'on lui connaît sont autant de qualités qui, j'en suis certain, lui permettront de relever avec brio les défis de ce mandat aussi exaltant qu'exigeant, explique Maître Philippe Cano. Durant les prochains mois, j'aurai à cœur de l'accompagner et de l'aider à s'approprier toutes les facettes de cette belle mission, dans un esprit de transmission, de confiance et de bienveillance. »

### **La porte-voix des 360 avocats de la cité des papes**

Spécialisée plus particulièrement dans le droit de la famille (divorce, enfants naturels, successions), le droit routier, permis de conduire, le droit pénal ainsi que les contentieux généraux civils et commerciaux, Maître Anne-Cécile Dubois représentera l'ensemble des près de 360 avocats du barreau d'Avignon, dont une trentaine d'avocats honoraires, auprès des autorités judiciaires ou administratives, de toutes les autorités officielles et plus généralement des pouvoirs publics de son ressort.

Ecrit par le 20 avril 2026

## A la tête du Conseil de l'Ordre

La future bâtonnière présidera également le Conseil de l'Ordre, constitué de près d'une vingtaine de membres, qui assure la bonne gestion du barreau dans le cadre sa mission d'intérêt général « confiée par la loi et concourent au service public de la Justice ».

Ce Conseil joue aussi un rôle important de conseil, de conciliation et d'arbitrage des conflits entre avocats et clients notamment. Il prévient et concilie les différends entre avocats, salariés, collaborateurs et employeurs. C'est aussi lui qui prévient et concilie les différends entre avocats et magistrats. Par ailleurs, il assure la permanence de la communication de son barreau auprès des avocats, de la magistrature et des justiciables ainsi que la communication entre les avocats du barreau.

Enfin, l'Ordre des avocats s'assurent aussi que les avocats de son ressort aient satisfait à leur obligation de formation continue. Il peut également jouer un rôle disciplinaire. A ce titre, « il est autorité de poursuite. Il instruit les réclamations formées par les tiers et dispose de pouvoirs d'enquête, de la possibilité de classer l'affaire ou de saisir le conseil de discipline territorialement compétent. Cette saisine peut aussi être effectuée par le Procureur général. »